



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 14 JANVIER 2020
à : 17H00

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

Présents : Mrs. BAYARRI Jean-Claude, BESNIER Gaëtan, BROCHARD
Philippe, FAGNOU Claude

Excusés : M. VERIN Pierre, Mme GILLON Mireille

FORFAITS

**DU 21 DECEMBRE 2020
CRITERIUM U13 D3 POULE C
ASTJ (1) / DONNEMAIN (1)**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match

Considérant le mail de DONNEMAIN du 20 décembre 2019 à 10 H 40 indiquant l'impossibilité pour ce club de se rendre à TOURY pour y disputer le match dont il s'agit en raison d'un nombre insuffisant de joueurs.

Considérant l'article 24-4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de DONNEMAIN

Donne match perdu par forfait à DONNEMAIN (-1 point) pour en reporter le bénéfice à A.S.T.J (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 47 euros à DONNEMAIN (2^{ème} forfait)

**DU 12 JANVIER 2020
COUPE DU DISTRICT
ST GEORGES SUR EURE (2) / VILLEMEUX (1)**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match

Considérant le mail de VILLEMEUX du 10 Janvier 2020 indiquant l'impossibilité pour ce club de se rendre à ST-GEORGES SUR EURE pour y disputer le match dont il s'agit.

Considérant l'inversion du lieu de rencontre décidée par le District en raison d'un arrêté municipal sur le terrain de VILLEMEUX

Considérant l'article 24-4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de VILLEMEUX

Donne match perdu par forfait à VILLEMEUX – **ST-GEORGES SUR EURE QUALIFIE**

Inflige une amende de 77 euros à VILLEMEUX

**DU 12 JANVIER 2020
COUPE DU DISTRICT
AS RECHEVRES (1)/ LUCE AMICALE (2)**

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match

Considérant la lettre recommandée avec avis de réception transmise à LUCE AMICALE le 22 Décembre 2019

Considérant la décision du Comité de Direction du District prise dans sa séance du 17 Décembre 2019 en vertu de l'article 27 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts et 200 des Règlements Généraux de la FFF

Considérant la lettre recommandée avec avis de réception transmise à LUCE le 8 Janvier 2020 doublée par un mail officiel du même jour

Considérant le mail transmis par le district à LUCE rappelant la perte par forfait de deux rencontres dont la présente

Considérant l'article 24-4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de LUCE AMICALE

Donne match perdu par forfait à LUCE AMICALE – **AS RECHEVRES QUALIFIE**

DU 12 JANVIER 2020
VETERANS 2^{ème} DIVISION
LUCE (1) / COURVILLE (1)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match

Considérant la lettre recommandée avec avis de réception transmise à LUCE AMICALE le 22 Décembre 2019

Considérant la décision du Comité de Direction du District prise dans sa séance du 17 Décembre 2019 en vertu de l'article 27 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts et 200 des Règlements Généraux de la FFF

Considérant la lettre recommandée avec avis de réception transmise à LUCE le 8 Janvier 2020 doublée par un mail officiel du même jour

Considérant le mail transmis par le district à LUCE rappelant la perte par forfait de deux rencontres dont la présente

Considérant l'article 24-4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de LUCE AMICALE

Donne match perdu par forfait à LUCE AMICALE (-1 point) pour en reporter le bénéfice à COURVILLE (3/0 et 3 points) - 2^{ème} forfait

RESERVE D'AVANT MATCH

DU 22 DECEMBRE 2019
DEPARTEMENTAL 2 POULE A
DROUAIS FC (3) /LEVES (1)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par LEVES sur la qualification et/ou la participation au match de l'ensemble des joueurs du FC DROUAIS (3) pour le motif suivant : des joueurs du FC DROUAIS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Confirmée par mail émanant de la boîte officielle du club en date du 23 Décembre 2019.

Dite recevable en la forme.

Sur le fond :

Considérant l'article 167 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts lequel dispose que ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celles-ci ne jouent pas un match officiel le même jour ou le lendemain .

Considérant que le 22 Décembre 2019, les équipes du FC DROUAIS évoluant en National 3 et en Régional 2 ne jouaient pas.

Considérant que le dernier match de ces deux dernières équipes est le 15 Décembre 2019, respectivement contre CHATEAUROUX (2) pour l'équipe évoluant en N3 et contre SAINT-JEAN LE BLANC pour l'équipe évoluant en R2.

Après vérification il s'avère qu'aucun des joueurs ayant participé aux rencontres du 15 Décembre 2019 n'a participé au match de Départemental 2 du 22 Décembre 2019 ;

Par ces motifs :

Confirme le résultat acquis sur le terrain :
FC DROUAIS (3) : 2 buts et 3 points
LEVES (1) : 0 but et 0 point

TOURNOIS

- **DU 10 JANVIER 2020, MAIL DU C'CHARTRES FOOTBALL** demandant l'autorisation d'organiser un tournoi U 13 Féminines le samedi 20 Juin 2020 au stade James DELARUE

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que le règlement soit transmis au District

- **DU 10 JANVIER 2020, MAIL DE MAINTENON PIERRES** demandant l'autorisation d'organiser un tournoi U 11 les 30 et 31 Mai 2020 au complexe Louis Roche.

La commission considérant les documents joints à la demande dont le règlement, donne son accord pour l'organisation de cette manifestation.

- **DU 20 DECEMBRE 2019, MAIL DE L'OC CHATEAUDUN** demandant l'autorisation d'organiser un tournoi de fin de saison les 20 et 21 Juin 2020

Considérant le règlement joint

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation.

REPORTS DE MATCHS DU 21 et 22 DECEMBRE

Coupe du District :

Angerville (1) / Illiers (1)

→ Reporté au Dimanche 22 Mars

Coupe des Réserves :

Béville le Comte (2) / Ymonville (3)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Illiers (2) / La Loupe (2)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Coupe d'Eure-et-Loir Vétérans :

Lucé Amicale (1) / Jouy St-Prest (1)

→ Reporté au Dimanche 2 Février

Départemental 2 Poule A :

Châteauneuf (1) / Maintenon (2)

→ Reporté au Dimanche 26 Avril

Vernouillet UPE (1) / St-Georges (3)

→ Reporté au Dimanche 26 Avril

Départemental 2 Poule B :

Berchères les Pierres (1) / Lucé Ouest (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Départemental 3 Poule B :

Béville le Comte (1) / Nogent le Phaye (2)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Départemental 3 Poule C :

Thiron-Gardais (1) / Arrou (1)

→ Reporté au Dimanche 22 Mars

Départemental 4 Poule A :

Villemeux (2) / Tréon (1)

→ Reporté au Dimanche 22 Mars

Départemental 4 Poule B :

Ent. Coud-Mor-Barjouville (2) / Berchères (2)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Départemental 4 Poule C :

Champrond (1) / Marboué (2)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

U18 D1 :

U.S. Vallée du Loir (1) / La Loupe (1)

→ Reporté au Samedi 15 Février

Angerville (1) / Luisant (1)

→ Reporté au Samedi 15 Février

U18 D2 :

Aunay sous Auneau-Béville (1) / Belhomert (1)

→ Reporté au Samedi 22 Février

Dreux Horizon (1) / Courville-Fontaine-Amilly (1)

→ Reporté au Samedi 15 Février

Sours-Nog-Barj-Mor-Coud (1) / Chartres MSD (1)

→ Reporté au Samedi 22 Février

U17 D1 :

Cloyes-Droué (1) / Bailleau-Illiers (1)

→ Reporté au Samedi 22 Février

Nogent le Rotrou (1) / FC Drouais-Dreux Portugais (1)

→ Reporté au Samedi 22 Février

Vétérans 1^{ère} Division :

Amilly (1) / Dammarie (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Vétérans 2^{ème} Division :

Béville le Comte (1) / Lucé Amicale (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

REPORTS DE MATCHS DU 11 et 12 JANVIER

Départemental 3 Poule A :

Châteauneuf (2) / Brezolles (1)

→ Reporté au Dimanche 12 Avril

Départemental 3 Poule C :

Arrou (1) / Authon du Perche (1)

→ Reporté au Dimanche 12 Avril

Départemental 4 Poule C :

Champrond (1) / Beauvoir (2)

→ Reporté au Dimanche 22 Mars

Thiron-Gardais (2) / Beauceronne (2)

→ Reporté au Dimanche 12 Avril

U17 D1 :

Châteauneuf-Tremblay (1) / Mainvilliers (1)

→ Reporté au Samedi 11 Avril

Ymonville (1) / Luisant (1)

→ Reporté au Samedi 22 Février

Vétérans 1^{ère} Division :

Chartres MSD (1) / Champhol (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Vétérans 2^{ème} Division :

Villemeux-Tremblay (1) / Béville le Comte (1)

→ Reporté au Dimanche 29 Mars

Châteauneuf (1) / Chartres CANP (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Vét Ste-Gemme-Marsauceux (1) / Epernon (1)

→ Reporté au Dimanche 2 Février

Vétérans 3^{ème} Division :

Le Gault St-Denis (1) / Ymonville (1)

→ Reporté au Dimanche 29 Mars

Coupe d'Eure-et-Loir Seniors :

Lucé (1) / FC Drouais (2)

→ Reporté au Dimanche 2 Février

Coupe du District :

Aunay sous Auneau (1) / Brou (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Tremblay les Villages (1) / Jouy St-Prest (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Courville (1) / Vernouillet UPE (1)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

➔ D2 Poule A : Nogent le Rotrou (1) / Vernouillet UPE (1) est décalé au 9 Mai

Coupe des Réserves :

Villemeux (2) / Courville (2)

→ Reporté au Dimanche 12 Avril

Nogent le Phaye (2) / Angerville (2)

→ Reporté au Dimanche 22 Mars

Coupe d'Eure-et-Loir U15 :

Chérisy (1) / Ymonville (1)

→ Reporté au Samedi 25 Janvier

Vernouillet UPE (1) / Tremb-Chât-Courv-Ami-Font (1)

→ Reporté au Samedi 25 Janvier

MATCHS A REPLACER DANS LE CALENDRIER SUITE AUX MATCHS DE COUPE JOUES LES 11 et 12 JANVIER

Coupe du District :

Châteauneuf (1) / Dammarie (2)	→ Placé le Dimanche 5 Avril
→ D2 Poule B : Dammarie (2) / Ymonville (2) est avancé au 22 Mars	
Chérisy (1) / Chartres CANP (1)	→ Placé le Dimanche 23 Février
Champhol (1) / La Ferté Vidame (1)	→ Placé le Dimanche 23 Février
Dreux ACSDF (1) / Sours (1)	→ Placé le Dimanche 22 Mars

Coupe des Réserves :

Châteauneuf (2) / Lucé Ouest (2)	→ Placé le Dimanche 22 Mars
St-Georges (3) / Lèves (2)	→ Placé le Dimanche 12 Avril

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF

Le Président
Gaëtan BESNIER

La Secrétaire de séance
Philippe BROCHARD